

Doctorant : Dimitri Courant, assistant diplômé à l'Institut d'Etudes Politiques Historiques et Internationales, Université de Lausanne

Laboratoires d'accueils : IEPHI- LAGAPE (Université de Lausanne) et CRESPPA-CSU (Paris 8)

Thèse en co-tutelle sous la direction du professeur Jean-Philippe Leresche (Université de Lausanne) et du professeur Yves Sintomer (Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis).

Résumé du projet de thèse

Le nouvel esprit du tirage au sort

Principes démocratiques et représentation au sein de dispositifs délibératifs contemporains

Dimitri Courant

A l'heure où l'idéal démocratique abstrait est devenu hégémonique ce que l'on considère comme ses formes institutionnelles concrètes subissent une « crise de la représentation » et une défiance grandissante. De nombreuses expérimentations démocratiques basées sur le tirage au sort des participants se développent partout, accompagnées de divers travaux académiques et revendications militantes. Mais chaque penseur, dispositif ou activiste semble donner une définition différente de ce qu'est le tirage au sort ainsi que de pourquoi et comment il devrait être utilisé. Au lieu d'une simple chronologie de ce retour de la sortition nous proposons de nous focaliser sur trois cas précis afin d'en faire une sociologie qualitative et de construire une théorie plus générale des divers usages de la méthode aléatoire dans une approche comparative ; de penser le tirage au sort à travers un regard croisé pour mieux comprendre les constantes théoriques malgré la diversité empirique d'usages concrets selon les institutions et les contextes au sein desquels la sortition s'insère.

Nos trois dispositifs délibératifs contemporains sont : le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (France), la Convention Constitutionnelle (Irlande) et les PubliForums du TA-SWISS (Suisse).

Nos questions de recherche sont : 1) Comment fonctionnent ces dispositifs délibératifs basés sur le tirage au sort ? 2) Dans quelles mesures ces dispositifs délibératifs nous éclairent-ils sur les principes et *l'esprit* du tirage au sort, sur les formes de représentation, de délibération et de participation produites par la sortition ?

Notre méthodologie qualitative se composera d'analyses de textes et de discours, d'entretiens qualitatifs semi-directifs et d'observations ethnographiques non-participantes.

Nous comparerons la sortition aux trois autres modes de sélection : l'élection, la nomination et la certification. Ensuite, nous analyserons les cadres de la participation délibérative. Enfin, nous distinguerons les quatre principes démocratiques du tirage au sort : égalité, impartialité, représentativité et la *légitimité-humilité* propre au sort, opposée à la *légitimité-supériorité* produite par les trois autres modes de sélection. Le tirage au sort nous donne l'opportunité de penser la démocratie au-delà de l'élection et d'imaginer des formes originales de représentation, de délibération et de participation plus inclusives des citoyens.